

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Août 2019
2. Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
3. Compte-rendu des travaux en cours
4. Décision Modificative Finances DM2
5. Principe de redevance réglementée chantiers provisoires (réseaux secs)
6. Location des appartements communaux : réajustement des tarifs au 01/10/2019
7. PUP route de la Croix Biche
8. Comptes rendus du Syndicat Intercommunal du Vuache, du Syndicat Intercommunal du Pays du Vuache et de la Communauté de Communes du Genevois
9. Divers

Nombre de conseillers :

<i>Théorique</i>	<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
15	12	9	10

Présents : Messieurs J-P. CHAUVET, D. ERNST, R. VILLET, P. DUPRAZ, E. CLERC
Mesdames, A-S. EXCOFFIER, J. LAVOREL, M. SAXOD, M-A. VIRET

Excusé(s) : Madame M. DUPARC Messieurs X. GROS, G. VERNE,

Absent(s) : /

Philippe DUPRAZ a été élu secrétaire.

Geoffroy VERNE donne pouvoir à Anne-Sophie EXCOFFIER.

Monsieur Le maire ouvre la séance à 20h05.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2019

Approuvé à l'unanimité des votants.

2/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau PLU est en vigueur depuis le 06 septembre et qu'il s'applique à tous les dossiers en cours de construction pour lesquels un CU n'est pas en cours et bien sûr à toutes les nouvelles demandes. La diminution du coefficient de prise au sol (CES) a pour conséquence principale de limiter la densité de construction, d'augmenter les places de parking et les espaces verts.

Mme LAVOREL présente les demandes de travaux et les demandes de permis de construire.

- DP 074 296 19 A 0013: Division de parcelle, création d'un lot de 796 m² accordé le 05/07/2019
- DP 074 296 19 A 0014 : Mur anti bruit, pergola, piscine, rénovation abri refusé le 01/08/2019
- PC 074 296 19 A 0007 : Maison individuelle 2 logements refusé le 02/08/2019
- PC 074 296 19 A 0006 : Immeuble 12 logements accordé le 08/08/2019

3/ COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS

Monsieur le maire présente les travaux en cours.

Réseaux Humides Bellossy: Les travaux ont repris cette semaine. Il y a des précautions à prendre en raison des maisons en bordure et du diamètre des tuyaux (600).

- ~ **Rénovation de l'Église Notre Dame de la Nativité:** Décision du Maire : signature avenant 1 pour la maîtrise d'œuvre de 9 522" HT portant le total du contrat à 22 222" HT. Début des travaux novembre 2019, crépi des façades début 2020. Délai de commencement des travaux décalé afin de conserver les échafaudages sans supplément de coût. Un dossier de souscription doit être travaillé avec la Paroisse afin d'obtenir des financements. Mme EXCOFFIER est en charge du dossier en lien avec le maire et la secrétaire de mairie. Monsieur ERNST informe l'assemblée qu'il est possible de réaliser un dossier auprès de la fondation du Patrimoine, les dons étant déductibles des impôts, les fonds collectés pourraient être plus importants. Monsieur Le Maire répond que le dossier sera moins compliqué s'il est souscrit directement avec l'aide de la Paroisse. À suivre.
- ~ **Extension de la Voie Mobilité Douce :** Démarrage des travaux fin septembre. Monsieur CLERC se renseigne pour savoir si les travaux seront terminés pour la Marche Gourmande du 28 septembre, cela ne sera malheureusement pas le cas.
- ~ **Travaux EIFFAGE:** Différents travaux d'entretien de voirie ont fait l'objet de devis : Chemin de la Forge, Trottoir RD Bellosy, enrobés 2019 automne. Il faudra rajouter les trottoirs de la RD992. Monsieur CLERC indique que le passage dans le talus entre la Route de Pré Paradis et la place de l'Église n'est pas sécurisé : le décaissement est important et les graviers mis en place ne restent pas. Monsieur le Maire répond qu'une intervention avec AGIRE est prévue (escaliers). Mme VIRET précise qu'il manque du goudron Route de la Motte suite aux travaux d'ENEDIS. Monsieur le Maire rappelle que les entreprises sont très occupées et qu'il n'est pas facile de les faire intervenir rapidement, de l'enrobé à froid a été posé provisoirement. Concernant les enrobés, la pénurie de goudron suite aux pannes de 2 centrales (Feyzin et Nord de la France) semble être terminée, les approvisionnements vont reprendre normalement.
- ~ **Travaux divers en cours :**
Plomberie : Des interventions ont été nécessaires pour les ballons d'eau chaude dans différents bâtiments communaux.
Électricité : l'alarme de l'école est opérationnelle, un disjoncteur sera installé dans la petite salle.

Monsieur CHAUVET informe le Conseil de l'insuffisance de portes vélos à l'école et des reprises à effectuer sur les trottoirs de la Route de Frangy (travaux ENEDIS également). Monsieur Le Maire est ravi de constater que les modes doux sont utilisés au sein de la commune et valident l'achat de porte-vélos supplémentaires. Il rajoute que tous les travaux de reprise sont bien prévus dans le devis enrobés mentionné plus haut.

4/ DECISION MODIFICATIVE FINANCES n° 2 ANNULE ET REMPLACE LA DM N°2 DE JUIN

Monsieur le Maire expose que certaines dépenses et recettes doivent être réaffectées entre les articles et/ou chapitres. Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire propose de procéder aux virements de crédits suivants :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
<u>Dépenses</u>	
011 Charges à caractère générale	
6161 Assurances	-149.00
Chapitre 042 opération d'ordre	
6811 Dotation Immos	+149.00
<u>Recettes</u>	
Chapitre 042	
71351 Variation stock livres	+0.20
Chapitre 75	
7588 Autres produits divers	-0.20

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 001

1 Solde d'exécution d'investissement reporté +300.00

Chapitre 020

Dépenses imprévues -2 694.93

Chapitre 10

102226 Régul Taxe d'aménagement Juillet +2 394.93

Recettes

Chapitre 040 opérations d'ordre

28041411 Cne GFP : Biens mobiliers, mat. +149.00

Chapitre 16

1641 Emprunts -149.00

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré à la majorité des 10 votants, le Conseil Municipal **VALIDE** la Décision Modificative N°2 qui annule et remplace celle de juin.

5/ PRINCIPE DE REDEVANCE REGLEMENTEE CHANTIERS PROVISOIRES (RESEAUX SECS)

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil de la parution du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 paru au Journal Officiel. Les travaux réalisés sur des ouvrages de réseaux secs (électricité et gaz) appartenant au domaine public donnent lieu à une redevance pour occupation provisoire. Afin de mettre le titre de recettes correspondant, la collectivité doit préalablement délibérer :

- pour instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- pour en fixer le mode de calcul, conformément au décret précité.

Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité des 10 votants :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

6/ LOCATION DES APPARTEMENTS COMMUNAUX REAJUSTEMENT DES TARIFS AU 01/10/2019

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 07/09/2010, le Conseil Municipal a décidé de fixer la date de révision des loyers, au 1er octobre de chaque année, quelle que soit la date anniversaire du bail consenti.

Pour les locaux et appartements communaux, cette révision est effectuée en tenant compte de l'évolution de l'indice de Référence des Loyers (I.R.L.) du 1er octobre N-1 au 30 septembre N, selon l'indice du premier trimestre N. Pour 2019, la variation ainsi définie est de + 1,70 %.

Appartement ou local	Date du bail	Loyer arrondi, applicable au 01/10/2018	1.70%	Nouveau montant	Nouveau loyer arrondi, applicable au 01/10/2019
App. de lq« Ancienne Poste »	08.07.2016	711 Ö	12.09 "	723.09 "	723 Ö
App. Nord de l'cole	12.10.2017	665 Ö	11.31 "	676.31 "	676 Ö
App. n° 1 « Au Bon Coin »	01.09.2007	325 Ö	5.53 "	330.53 "	330 Ö
App. n° 2 « Au Bon Coin »	23.12.2014	393 Ö	6.68 "	399.68 "	400 Ö
App. n° 3 « Au Bon Coin »	25.09.2015	325 Ö	5.53 "	330.53 "	330 Ö
App.de l'cole maternelle	01.11.2018	550 Ö	9.35 "	559.35 "	559 Ö
App. de l'uberge de la Fruitière	25.11.2016				
Salon de Coiffure	01.02.2012				
Local ancienne bibliothèque	N'est plus loué				

Pour l'uberge et le Salon de coiffure : les modalités d'évolution des loyers sont fixées respectivement dans la convention d'occupation (Montant de la redevance fixé par période + loyer appartement révisé comme indiqué ci-dessus) et le bail commercial (révision au 1^{er} octobre, indice du coût de la construction).

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré à la majorité des 10 votants, le Conseil Municipal **DECIDE** d'augmenter de 1.7 % les loyers comme indiqué ci-dessus.

7/ PUP ROUTE DE LA CROIX BICHE

Délibération reportée.

8/ COMPTES RENDUS DU SYNDICAT DU VUACHE, DU SYNDICAT DU PAYS DU VUACHE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

SYNDICAT DU VUACHE :

Monsieur ERNST, Président du Syndicat du vuache informe l'assemblée de la signature officielle le 30 août 2019 à la Maison du Salève, des contrats de territoire espaces naturels sensibles (CTENS) Salève et Vuache. Ce sont les représentants du Département, les syndicats, les communautés de communes, les communes et le canton de Genève. La politique des syndicats du Salève et du Vuache pour les cinq ans à venir est présentée dans ces contrats de territoire. Le contrat « Salève Genevois » porté par le Syndicat Mixte du Salève, avec la Communauté de Communes du Genevois et le canton de Genève s'élève à 5,8 millions d'euros et 505.000 CHF. Le Syndicat Intercommunal du Vuache, avec la CCG et le canton de Genève porte le CTENS « Vuache-Champagne-Genevois » d'un montant de 775.000 euros.

La réunion du syndicat du 04 septembre présentant le bilan des différentes actions (Montée des Alpagnes, Rando du Vuache) et les décisions (ONF vente bois pour biodiversité, assurance complémentaire, boucle équestre), a été filmée par monsieur HUSSENOT. Pour de plus amples renseignements.

Le WORLD CLEAN UP DAY en lien avec la CCG, le SIDEFAGE et l'ATMB se déroulera le 21 septembre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS :

Lundi 16 septembre se tiendra le bureau.

La commission Mobilité et Transport s'est réunie le 09 septembre. Aucune décision n'a été prise, il s'agissait surtout de faire un point sur la rentrée 2019 et la mise en place du Léman Express. Suite aux problèmes de transports scolaires soulevés par Madame EXCOFFIER et certains parents (bus en retard, temps de trajet rallongé par rapport à l'année dernière, « sur remplissage » des bus), Monsieur CHAUVET répond que la Commission est parfaitement au courant et qu'elle travaille sur ces sujets afin d'améliorer le service. Parmi les nouveautés, il faut noter l'ouverture de la ligne 76 entre Viry Eglise et La Plaine.

9/ DIVERS

- Congrès des Maires et FORUM la Roche sur Foron

* Mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 novembre : Congrès des maires et de présidents d'intercommunalité de France (Parc des Expositions . Porte de Versailles) à Paris

* Vendredi 8 et Samedi 9 novembre : Forum des collectivités territoriales et congrès des Maires de Haute-Savoie (Rochexpo) à La Roche-sur-Foron. .

Les élus intéressés participer à ces deux événements sont priés de se rapprocher de la secrétaire.

- Sondage intercommunalité CCG : La date limite pour répondre est demain, les élus sont invités à répondre si ce n'est pas encore fait, cela prend quelques minutes.

- Bulletin Municipal : En cours de finalisation, la distribution est prévue la semaine du 23 au 29 Novembre

- Monsieur CHAUVET informe le Conseil des incivilités des Quads Chemin de Bracosson. Dominique ERNST rappelle que le syndicat a sollicité l'ensemble des communes du territoire afin d'envisager une action globale pour les problèmes causés par la circulation des véhicules à moteur sur des chemins non ouverts à la circulation et sur des forêts privées et dans les champs. Lors de la séance du 04 juillet, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette démarche du Syndicat.

- Monsieur CLERC évoque le problème de sécurité Route de la Motte. Monsieur Le Maire répond que la commune subit une circulation de transfert et que les comportements inadaptés ou dangereux des usagers de la route sont malheureusement fréquents, il rappelle que l'aménagement d'un plateau de ralentissement est coûteux et que le Conseil départemental ne participe pas. Il faudra envisager cet aménagement lors de la campagne budgétaire 2020.

Permanence parlementaire publique de Mme DUBBY MULLER :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h49.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire,
Raymond VILLET

Les Adjoints,
Monique DUPARC
Excusée

Dominique ERNST

Joëlle LAVOREL

Eddy CLERC

Les Conseillers,
Jean-Pierre CHAUVET

Philippe DUPRAZ

Anne-Sophie EXCOFFIER

Xavier GROS
Excusé

Mélanie SAXOD

Geoffroy VERNE a donné
procuration à Mme EXCOFFIER

Marie-Andrée VIRET